



REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)



G. AVIS EMIS PAR L'ARCHITECTE DES BATI- MENTS DE FRANCE SUR LE PROJET DE PDA

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019

Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023

Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022

Déclaration de Projet valant Miste en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023

Révision allégée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

Modification n°3 du PLU approuvée par DCM du 20/03/2025

Révision allégée n°2 du PLU prescrite par DCM du 12/11/2024

AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



POULAIN URBANISME CONSEIL

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de Vaucluse**

Affaire suivie par : Betty ALAZARD / Laurence
DAMIDAUX

Tél : 0488178710

betty.alazard@culture.gouv.fr

Avignon, le 17 aout 2026

à

Monsieur le Maire d'Orange

objet : Périmètres délimités des abords (PDA) des monuments de la commune d'ORANGE (84)

pièces jointes : étude pour la définition de périmètres délimités des abords des monuments historiques de la commune d'Orange – avril 2026 – Mme Marie Ruel Beaudry

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, a mis en place de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager dans son article 75.

Si les périmètres des 500 mètres autour des Monuments Historiques continuent à produire leurs effets, il est désormais envisageable de créer des périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA), par décision de l'autorité administrative après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale (article L 621-31 du Code du patrimoine).

Une fois la servitude modifiée, la protection au titre des abords s'appliquera à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans le périmètre délimité. Qu'il y ait visibilité ou non par rapport au monument historique, l'accord de l'architecte des bâtiments de France sera requis. Il pourra éventuellement être assorti de prescriptions. Cet accord n'est plus rendu au titre de la covisibilité (ou champ de visibilité) avec les monuments comme précédemment, mais au titre de la préservation des abords du monument.

Le centre historique et les faubourgs de la ville d'Orange ont été classés au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR) par arrêté du 15 mars 2023 de la ministre de la Culture, publié le 25 mars 2023 au journal officiel.

Un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) est engagé. Il a fait l'objet d'un avis favorable de la commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA) émis lors de la séance du 3 juillet 2025, et d'une enquête publique qui s'est achevée le 17 octobre 2025.

Le projet de création de périmètres délimités des abords des monuments historiques de la commune d'Orange s'articule avec le projet de PVAP engagé, dans le même objectif de gestion plus efficace et pertinente des abords de monuments historiques.

La dernière version du projet des PDA transmise par Mme Marie Ruel Beaudry le 10 avril 2026 (en pièce jointe) résulte de nos échanges et de notre visite sur site. Elle reçoit un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Notre service reste à votre disposition pour aborder avec vous ce sujet et continuer à vous accompagner tout au long de la procédure.

Notre avis devra être joint à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Laurence DAMIDAUX

Architecte des Bâtiments de France

Cheffe de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de Vaucluse

